

**Décision directe**

**Ats culligan  
contrat de location et d'entretien**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

**DÉCIDE**

De souscrire un contrat de location et d'entretien avec la société ATS CULLIGAN, 42 rue Ferdinand de Lesseps, 59130 LAMBERSART afin d'assurer la maintenance et les services des fontaines à eau.

Les périodes de facturation selon le détail ci-dessous :

- Du 24 Mai 2022 au 31 décembre 2022, le montant s'élève à 524,04 € HT soit 628,85 € TTC.

Le contrat prend effet à la date du 24 mai 2022 pour une durée de 36 mois. Reconduction annuelle selon la révision de prix indiquée à l'article 7 des conditions générales.

Fait à WAZIERS, le 25 JANVIER 2023

**Le Maire,  
Laurent DESMONS**

